

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membre absent: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

Délibération n°20241003DEL21

FINANCES**Budget annexe du cinéma Les Alizés - modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et de la décision modificative n° 1 au budget 2024****RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF**

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé dans une première délibération le compte administratif du budget annexe du cinéma Les Alizés pour l'année 2023 et dans une seconde a affecté les résultats sur l'année 2024 et approuvé la décision modificative n° 1 au budget annexe.

Or, une erreur s'est glissée dans le corps de ces délibérations. En effet, alors que le document comptable joint à la délibération indique un déficit de la section d'investissement de - 1 289,88 €, la délibération indique un déficit de - 1 289,98 €.

Cette erreur de 10 centimes empêche la réalisation des opérations comptables.

Aussi, il convient aujourd'hui de modifier :

- la délibération n° 20240619DEL14 (budget annexe du cinéma Les Alizés - Présentation du compte administratif 2023 et du rapport annuel du délégataire) en modifiant la phrase suivante « *Le résultat de la section de fonctionnement se monte donc à 24 354,02 € et celui de la section d'investissement à -1 289,98 €.* » par la phrase suivante : « *Le résultat de la section de fonctionnement se monte donc à 24 354,02 € et celui de la section d'investissement à -1 289,88 €.* »
- la délibération n° 20240619DEL15 (budget annexe du cinéma Les Alizés - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et approbation de la décision modificative n° 1 au budget 2024) :
 - en modifiant la phrase suivante : « *résultat de la section d'investissement - 1 289,98 €* » par « *résultat de la section d'investissement - 1 289,88 €* »
 - en modifiant la phrase suivante « *couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 : 1 289,98 €.* » par « *couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 : 1 289,88 €.* »
- la décision modificative elle même :
 - en inscrivant à l'article D 001 (solde d'exécution négatif reporté ou anticipé) non pas 1 289,98 €, mais 1 289,88 €.
 - en inscrivant à l'article 1068 non pas 1 289,98 €, mais 1 289,88 €.

Le reste des délibérations demeure inchangé.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications présentées ci-avant aux textes des délibérations n° 20240619DEL14 (budget annexe du cinéma Les Alizés - Présentation du compte administratif 2023 et du rapport annuel du délégataire) et n° 20240619DEL15 (budget annexe du cinéma Les Alizés - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et approbation de la décision modificative n° 1 au budget 2024).

- **DIRE** que dans la décision modificative n° 1 au budget annexe du cinéma Les Alizés 2024 il convient d'inscrire 1 289,88 € aux articles D001 (solde d'exécution négatif reporté ou anticipé) et 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier la décision modificative n° 1 au budget annexe du cinéma en conséquence et à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 069-216900290-20241004-20241003DEL21-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD